



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°22/2012 du 16 juillet 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

e-mail : prefecture@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 22/2012 du 16 juillet 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (Mission d'appui au pilotage et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°22 du 16 juillet 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2012/0036	16/07/2012	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet le mercredi 18 juillet 2012 de 12 heures à 17 heures	3
--------------------	------------	--	----------

**ARRETE N°PREF/MAP/2012/0036 du 16 juillet 2012
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du préfet
le mercredi 18 juillet 2012 de 12 heures à 17 heures**

Article 1^{er} : M. Jérôme CHAPPA, sous-préfet d'Avallon, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le mercredi 18 juillet 2012 de 12 heures à 17 heures.

Article 2 : Dans le cadre de cette suppléance, la délégation de signature accordée par l'arrêté préfectoral PREF/MAP/2012/031 du 2 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Jérôme CHAPPA, sous-préfet d'Avallon, est étendue, par application de l'article 45 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour la journée du mercredi 18 juillet 2012 de 12 heures à 17 heures, à la délégation de signature accordée par l'arrêté préfectoral PREF/MAP/2011/059 du 18 novembre 2011 à M. Patrick BOUCHARDON, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne.

Jean-Paul BONNETAIN